

Investissements d'avenir, mode d'emploi

13 juillet 2010



21,9Md€ pour l'enseignement supérieur et la recherche

Pôles d'excellence : 15,35 Mds€

- Opération Campus 1,3 Mds€
- Plateau de Saclay 1 Md€
- Laboratoires d'excellence 1 Md€
- Instituts hospitalo-universitaires 0,85 Mds€
- Fonds national de valorisation 1 Md€
- Instituts recherche technologique 2 Mds€
- Initiatives d'excellence 7,7 Mds€
- Instituts Carnot 0,5 Md€

Projets d'excellence : 6,55 Mds€

- Espace 0,5 Md€
- Recherche aéronautique 1,5 Md€
- Equipements d'excellence 1 Mds€
- Nucléaire de demain 1 Md€
- Santé et biotechnologies 1,55 Mds€
- Instituts énergies décarbonées 1 Mds€



17,9Md€ sous forme d'appels à projets compétitifs

Pôles d'excellence : 15,35 Mds€

- Opération Campus 1,3 Mds€
- Plateau de Saclay 1 Md€
- Laboratoires d'excellence 1 Md€
- Instituts hospitalo-universitaires 0,85 Mds€
- Fonds national de valorisation 1 Md€
- Instituts recherche technologique 2 Mds€
- Initiatives d'excellence 7,7 Mds€
- Instituts Carnot 0,5 Md€

Projets d'excellence : 6,55 Mds€

- Espace 0,5 Md€
- Recherche aéronautique 1,5 Md€
- Equipements d'excellence 1 Mds€
- Nucléaire de demain 1 Md€
- Santé et biotechnologies 1,55 Mds€
- Instituts énergies décarbonées 1 Mds€

Appels à projets compétitifs



De nombreux acteurs sont concernés par les premiers appels à projets, qui seront lancés dès début juin

Pôles d'excellence : 15,35 Mds€

- Opération Campus 1,3 Mds€
- Plateau de Saclay 1 Md€
- Laboratoires d'excellence 1 Mds€
- Instituts hospitalo-universitaires 0,85 Mds€
- Fonds national de valorisation 1 Md€
- **Instituts recherche technologique (AMI)**
- Initiatives d'excellence 7,7 Mds€
- Instituts Carnot 0,5 Md€

Projets d'excellence : 6,55 Mds€

- Espace 0,5 Md€
- Recherche aéronautique 1,5 Md€
- **Equipements d'excellence 1 Mds€**
- Nucléaire de demain 1 Md€
- **Santé et biotechnologies 1,55 Mds€**
- Instituts énergies décarbonées 1 Mds€

IRT : AMI paru le 30/6

Equipex : AAP paru le 18/6
Biotech : AAP parus
Cohortes : le 28/06
Infrastructures : le 06/07

La première vague des appels à projets est lancée en cinq phases

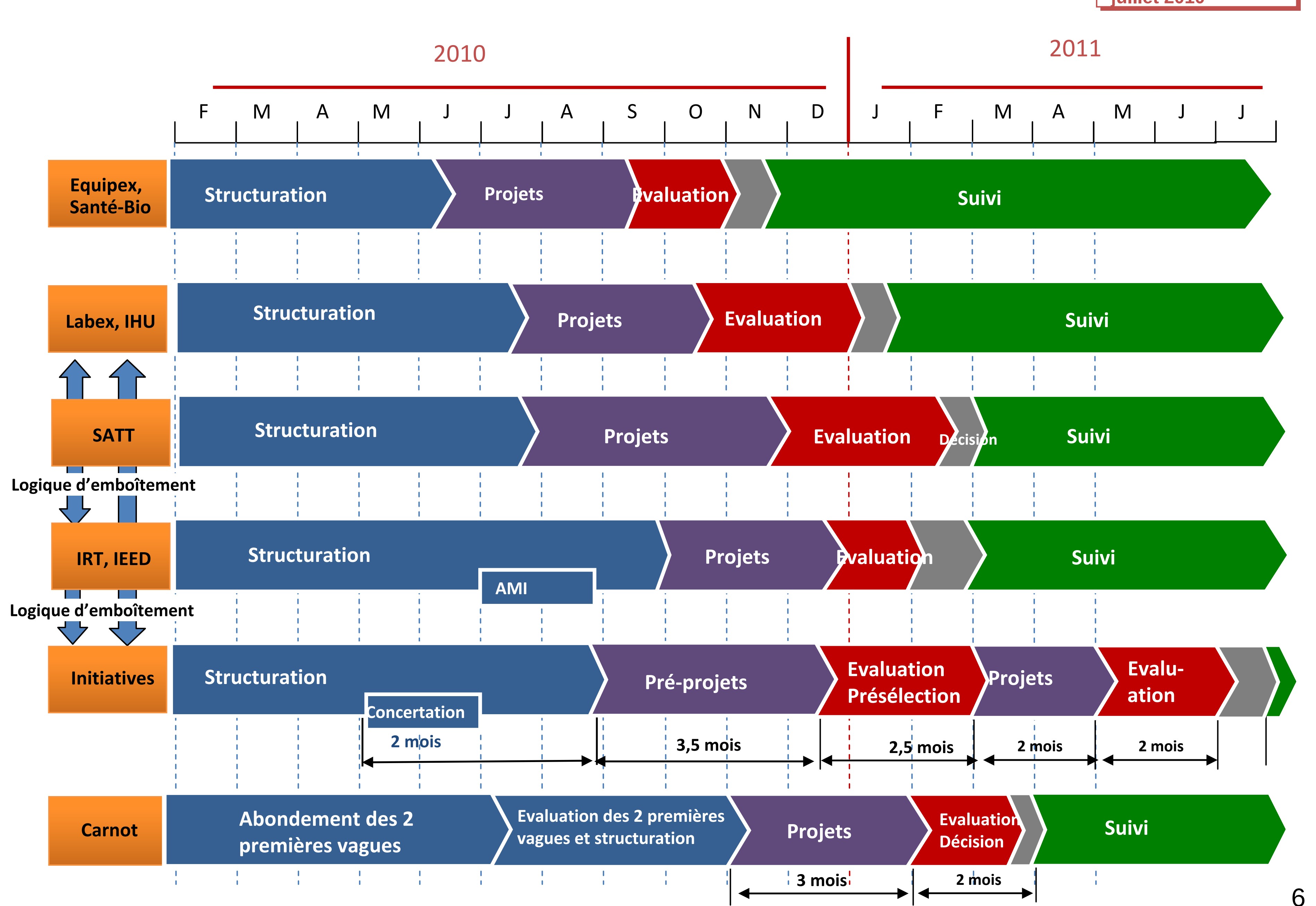
1ère vague

			Publication des AAP	Remise des dossiers	Résultats
1	Equipements d'excellence	1Md€	juin 2010	15 septembre 2010	Fin 2010
	Santé et Biotechnologies (6 AAP)	1,55Md€	juin et juillet 2010	Automne 2010	Fin 2010
	Laboratoires d'excellence	1Md€	juillet 2010	Automne 2010	Début 2011
2	Instituts hospitalo-universitaires	850M€			
	Fonds national de valorisation	1Md€	juillet 2010	Automne 2010	Début 2011
3	IRT – IEED *(AMI en juin 2010)*	2+1Md€	Automne 2010	Fin 2010	Début 2011
4	Initiatives d'excellence	7,7Md€	Automne 2010	Printemps 2011	Eté 2011
5	Instituts Carnot	500M€	Automne 2010	Début 2011	mars 2011

→ *Abondement des Instituts existants dès 2010*

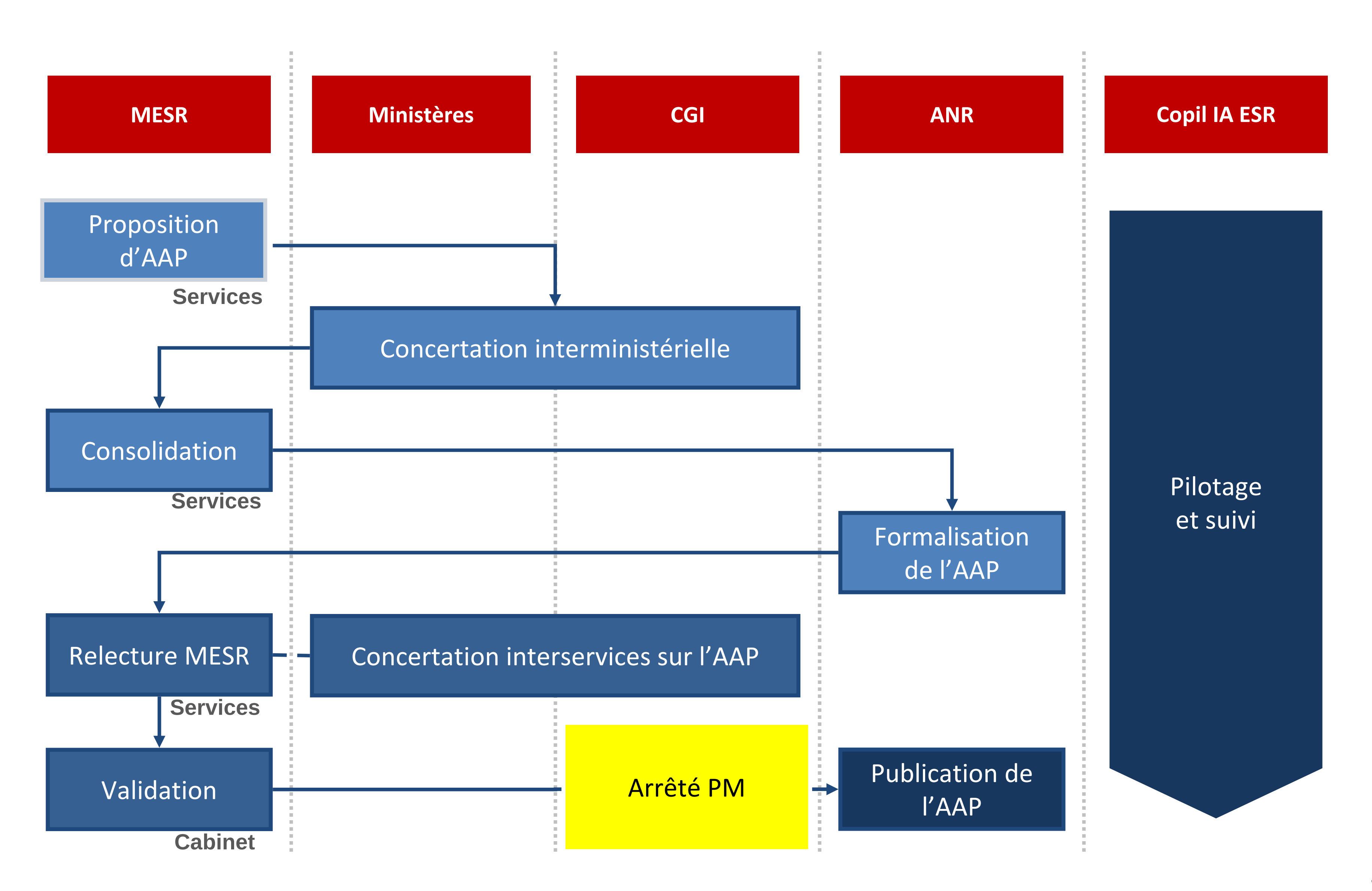
Calendrier de sélection (1ère vague)

Version révisée le 8 julllet 2010

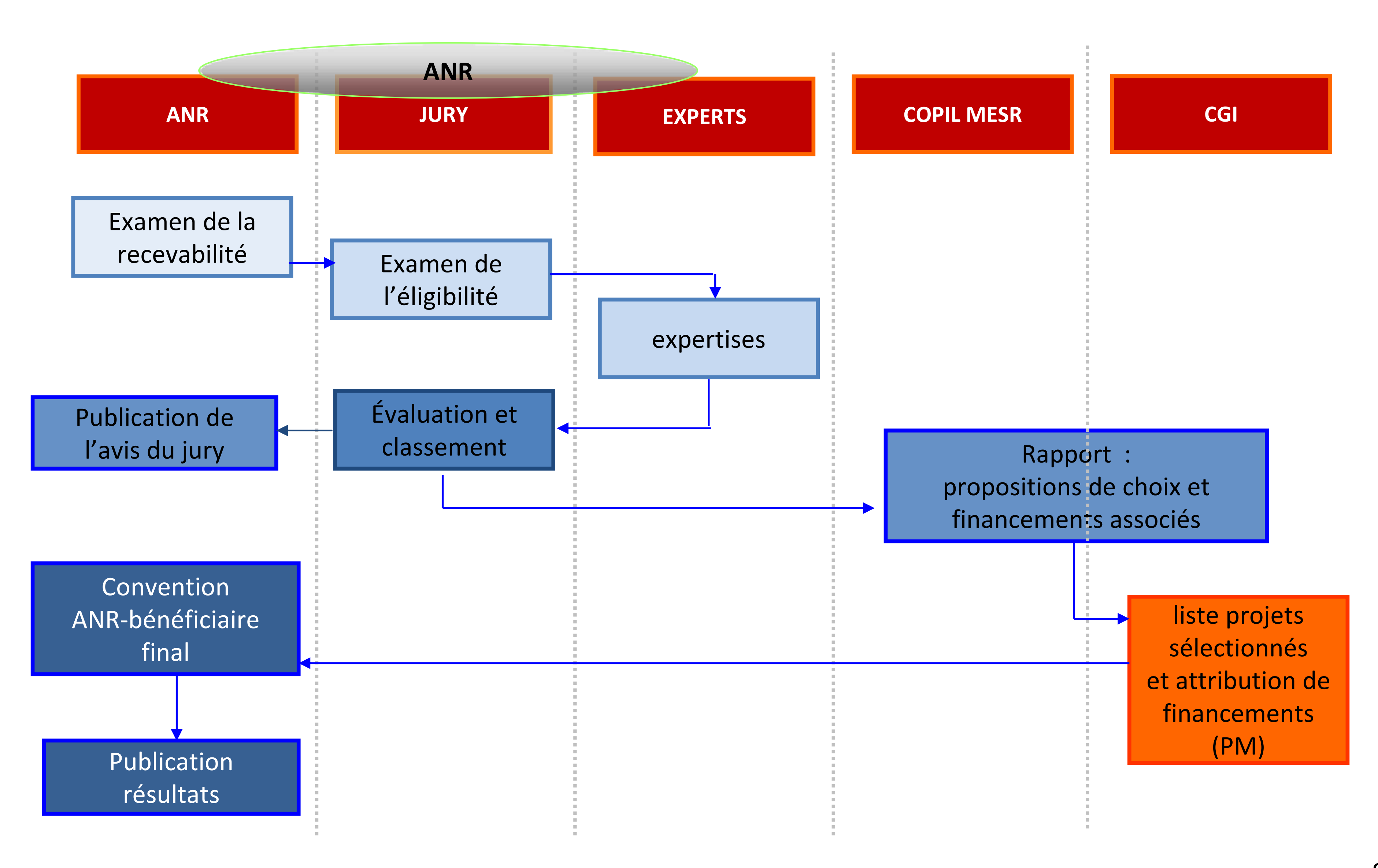


Circuit d'élaboration des textes

Circuit d'élaboration des Appels à projets (AAP)



Circuit de sélection des projets



Les appels à projets «Investissements d'avenir» se différencient des appels à projets standards de l'ANR par trois aspects

Les montants	… bien plus importants que les appels à projets standards (durée ; volume)
La nature des objets financés	… pour la première fois, les appels à projets concerneront des équipements et des établissements
Les critères des appels à projets	… reflètent les grandes priorités du plan d'investissements d'avenir

Critères de sélection communs à l’ensemble des appels à projets du programme « Investissements d’avenir »

- Qualité scientifique et caractère innovant
- Structurant pour la stratégie du site et pour l’établissement, visibilité internationale
- Cohérence avec la SNRI, la stratégie des alliances, et les feuilles de route européennes
- Impact socio-économique
- Impact sur le dispositif de formation
- Stratégie de valorisation et de diffusion des connaissances
- Effet de levier sur l’effort de R&D soutenu par le privé
- Ouverture à la communauté scientifique
- Portage par les établissements et apport de moyens récurrents



Appel à projets « Equipements d'excellence »

publié le 18 juin ; clôture le 15 septembre

Enjeux

- Investir dans les équipements d'avenir pour dynamiser la recherche française et accélérer les découvertes
- Miser sur les équipements de taille intermédiaire

Projets financés

- Equipements mi-lourds (coûts d'acquisition compris entre 1 et 20 M€)
- Tous les domaines scientifiques sont concernés

Montant

1Md€ (dont ~60% non consomptibles, produisant des intérêts, et ~40% consomptibles) pour :

- Le financement des équipements
- Le financement du fonctionnement des équipements

Calendrier

Trois appels à projets :

- 2010 : 1er appel à projets – publié le 18 juin 2010
- 2011 : 2ème appel à projets
- 2012 : 3ème appel à projets



Equipements d'excellence

caractéristiques

Périmètre

Volontairement large

- Inscription prioritaire dans les axes SNRI

ou

- Répond à un besoin en SHS
- Concerne toutes les disciplines

Financements

Equipements

- Acquisition des équipements matériels
- Constitution des équipements immatériels (ex: enquête et collecte de données)

et

Fonctionnement

- coûts d'exploitation
- Fluides
- Maintenance



Appels à projets « Santé et biotechnologie »

***cohortes :** AAP publié le 28 juin ; retour le 30 septembre*

***Infrastructures** : AAP publié le 6 juillet ; retour le 6 octobre*

Enjeux

- Stratégie Nationale de Recherche et d'innovation en matière de santé et de biotechnologie
- Objectifs du Conseil Stratégique des Industries de Santé

Projets financés

3 volets :
- Cohortes
- Infrastructures nationales biologie-santé et démonstrateurs (***publication mi juillet***)
- Projets de recherche en biotechnologies et bioressources, bio-informatique et nanotechnologies ***(publication mi/fin juillet)***

Montant

200 M€ pour les cohortes (non consomptible) ; 900M€ non consomptibles, produisant des intérêts, et 450M€ consomptibles pour :
- Le financement des investissements
- Le financement du fonctionnement des équipements

Calendrier

- Cohortes : un unique appel à projets en 2010
- Autres volets : trois appels à projets (2010, 2011, 2012)



Périmètre de l'appel à projets

**Appel à projets Santé et biotechnologies :
1,55 Mds€**

Financement de cohortes	Infrastructures nationales en biologie/ santé Démonstrateurs préindustriels	Projets de recherche en : Biotechnologies et bio ressources Bio-informatique Nano-biotechnologies

200M€
Un AAP en 2010

1,350 M€
3 AAP : 2010, 2011, 2012 3 AAP : 2010, 2011, 2012



Différence avec l'appel à projets Equipements d'excellence

	Santé-biotechnologies	**Equipements d'excellence**
Taille des projets	▪ Plusieurs millions d'euros, (sans limite supérieure)	▪ 1 - 20M€
Positionnement du projet	▪ Infrastructures à vocation nationale, localisées ou distribuées, fournissant un accès et des services coordonnés à l'échelle nationale	▪ Infrastructures centrées sur un équipement, ouvertes à la communauté scientifique locale ou régionale



Santé et biotechnologies

Appel à projet « cohortes »

publié le 28 juin ; clôture le 30 septembre

Enjeux

- Garantir la pérennité du financement de cohortes en santé qui seront suivies sur une longue période (minimum 6 ans)
- Permettre d'optimiser les politiques de santé publique et les pratiques médicales

Projets financés

- Cohortes en population générale ou cohortes de patients
- Périmètre national ou composante de cohortes multinationales
- Nouveaux projets ou élargissement du périmètre de cohortes existantes
- Inscription dans la stratégie de l'alliance Aviesan
- Ouverture à des projets de recherche fédérateurs dans le cadre de partenariats publics, privés ou industriels

Montant

200M€ non consomptible

Calendrier

un AAP (en cours)



Appel à projets « Laboratoires d'excellence »

Enjeux

- Renforcer le rôle et la visibilité internationale des meilleurs laboratoires français, dans toutes les disciplines et partout sur le territoire

Projets financés

- Laboratoire de très haut niveau scientifique ou ensemble de laboratoires, reconnus au niveau international
- Un portage par les établissements ou les regroupements d'établissement
- Une dimension recherche et une dimension formation

Montant

- 1Md€ - produit des intérêts pour assurer un financement dans la durée ; dotation définitive après période probatoire de 3 ans

Calendrier

- Lancement *mi juillet 2010*
- Articulation avec l'appel à projets « initiatives d'excellence »



Laboratoires d'excellence

Typologie des projets

Entité de recherche de très grande qualité scientifique

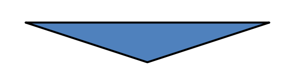
(niveau A+)

Réseaux thématiques de recherche de très grande qualité scientifique

(niveau A+)

Instituts thématiques d'accueil

(caractère exceptionnel)



évolution innovante des recherches

taille significative

Regroupement autour d'un projet scientifique commun

au bénéfice de chercheurs de renommée mondiale

Garantissant l'excellence des formations
Rôle moteur dans les masters et doctorats
Renforçant la dynamique des sites concernés



Appel à projets « Instituts hospitalo-universitaires »

Enjeux

- Mise en œuvre des recommandations du rapport que le Président de la République a confié au Professeur Jacques Marescaux sur l'Avenir des Centres Hospitaliers Universitaires

Projets financés

- Création de 5 pôles d'excellence en matière de soin, formation et transfert de technologies dans le domaine de la santé
- Structures intégrées associant université, CHU et organismes de recherche publique

Montant

850M€ :
- ~20% consomptibles : investissements immédiats
- ~80% non consomptibles : produit des intérêts pour assurer le fonctionnement dans la durée

Calendrier

- Lancement *mi juillet 2010*



Appel à projets « Instituts de recherche technologique »

***AMI publié le 30 juin** ; retour le 3 septembre*

Enjeux

- Faire émerger un nombre très restreint de campus d'innovation technologique de dimension mondiale, dont le cœur sera un institut de recherche technologique

Projets financés

- Regroupement de laboratoires publics et privés sur un périmètre géographique restreint et consacré à un domaine technologique d'avenir, intégrant formation, recherche et innovation

Montant

2Md€ *(+1Md€ pour les « IEED ») :*

- ~25 % consomptibles
- ~75% non consomptibles : produit des intérêts pour assurer le fonctionnement dans la durée
- Cofinancement privé significatif

Calendrier

- Phase préalable d'appel à manifestation d'intérêts (AMI)
- Lancement 1ere vague appel à projet (AAP) : automne 2010
- Pas d'obligation de réponse à l'AMI pour candidater à l'AAP



Instituts de recherche technologique

Points communs et différences avec les Instituts thématiques d’excellence en matière d’énergies décarbonées

	Instituts de recherche technologique	Instituts d’excellence en énergies décarbonées
Points communs	Objectifs, modalités et critères de sélection similaires	
Principales différences	▪ 2Md€ pour 4-6 instituts ▪ Toutes filières hors énergie et climat ▪ Filières industrielles de dimension mondiale	▪ 1Md€, une dizaine d’instituts ▪ Filières énergétiques et climatiques ▪ Nouvelles filières à fort potentiel

Des appels à projets, bâtis sur le même modèle
Un comité de pilotage ministériel commun



Appels à projets « Fonds national de valorisation »

Enjeux

Mieux valoriser les résultats de la recherche publique :
- Mettre fin à la fragmentation actuelle sur un même site, professionnaliser, mieux financer la phase de maturation
- Améliorer les synergies entre les acteurs locaux et nationaux travaillant sur une même thématique

Projets financés

- Volet local : «sociétés d'accélération du transfert de technologie» (SATT) : proximité, mutualisation, maturation
- Volet national : consortiums de valorisation thématiques : grappes de brevets, veille… ; participation au fonds « France Brevets »

Montant

1Md€
- Volet local : 900M€ - essentiellement pour apporter des fonds propres aux sociétés de valorisation, destinés principalement au financement de la maturation ; autofinancement à terme
- Volet national : CVT 50 M€ ; France Brevets : 50 M€

Calendrier

- Lancement mi juillet 2010



Appel à projets «Initiatives d’excellence »

Enjeux	▪ Doter la France de 5 à 10 sites d’excellence capables de rivaliser avec les meilleures universités du monde
Projets financés	▪ regroupement, selon une logique de territoire, d’établissements d’enseignement supérieur et de recherche et des organismes déjà reconnus pour leur excellence scientifique (présence de laboratoires d’excellence) et de formation ▪ Projet transformant
Montant	▪ 7,7Md€ - produit des intérêts pour assurer un financement dans la durée
Eléments de calendrier	▪ Lancement : automne 2010 ▪ La sélection s’appuiera notamment sur les résultats des appels à projets laboratoires d’excellence, IHU, IRT, SATT

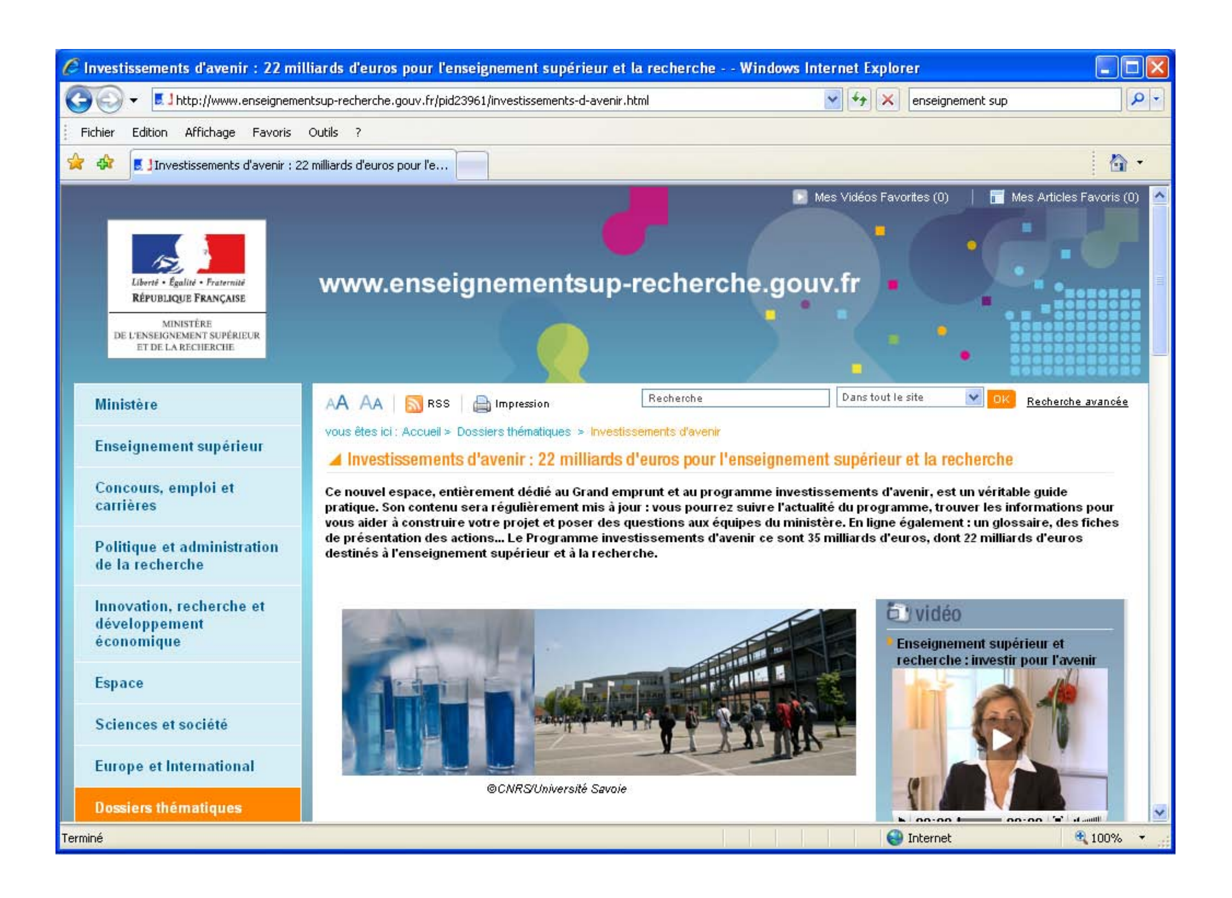


Appel à projets «Instituts Carnot »

Enjeux	▪ Pérenniser et renforcer ce dispositif clé pour le développement de la recherche technologique en France, dont les premiers résultats sont très encourageants
Projets financés	▪ Laboratoire, groupe de laboratoires ou établissements s'engageant dans la recherche partenariale et collaborant efficacement avec des entreprises
Montant	▪ 500M€ - produit des intérêts pour renforcer l'abondement annuel des instituts, proportionnel aux recettes partenariales
Eléments de calendrier	▪ D'ici fin 2010 : abondement supplémentaire pour les 33 instituts Carnot labellisés en 2006 et 2007 ▪ Début 2011 : AAP spécifique pour les Instituts Carnot labellisés à l'issue de l'appel à projets « Carnot2 », lancé à l'automne 2010

Consultez la rubrique « Investissements d'avenir » du site du Ministère de l'Enseignement Supérieur pour vous tenir informé du lancement des premiers appels à projets

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid23961/investissements-d-avenir.html



Les appels à projets sont publiés sur le site de l’Agence nationale de la recherche

http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissementsdavenir/Appels-a-projets





Investissements d'avenir, mode d'emploi

Ce document contient des informations générales pour présenter les actions "Enseignement supérieur – Recherche" du programme "investissements d'avenir" à la communauté scientifique. Il s'appuie principalement sur les documents présentés au Parlement à l'occasion du vote de la loi de finances rectificatives 2010. Seuls les appels à projets, qui seront publiés par l'ANR et par arrêté du Premier ministre, définiront les modalités précises de mise en œuvre des actions.